AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C0687
FR0000062101-FS0290

14 juin 2013

Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

FERMIERE DU CASINO MUNICIPAL DE CANNES

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 12 juin 2013, la société par actions simplifiée Société de Participation Deauvillaise[1] (SPD) (Villa Montmorency, 10 avenue du Square, 75016 Paris) a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 11 juin 2013, les seuils de 10% et 15% du capital et des droits de vote et 20% du capital de la société FERMIERE DU CASINO MUNICIPAL DE CANNES et détenir individuellement 37 485 actions FERMIERE DU CASINO MUNICIPAL DE CANNES représentant 50 311 droits de vote, soit 21,40% du capital et 16,94% des droits de vote de cette société[2].

 Ce franchissement de seuils résulte de l'apport à SPD des actions FERMIERE DU CASINO MUNICIPAL DE CANNES détenues par la Société Mobilière François André[3] (SMFA), dans le cadre de la fusion absorption de SMFA par SPD.

 La famille Desseigne Barrière a précisé **n'avoir franchi aucun seuil** et détenir, au 11 juin 2013, 105 684 actions FERMIERE DU CASINO MUNICIPAL DE CANNES représentant 186 275 droits de vote, soit 60,33% du capital et 62,71% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Famille Desseigne Barrière	67 722	38,66	135 010	45,45
SPD[1]	37 485	21,40	50 311	16,94
Socipa[4]	477	0,27	954	0,32
Total famille Desseigne Barrière	**105 684**	**60,33**	**186 275**	**62,71**

2. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

 « La Société de Participation Deauvillaise déclare :

 - le franchissement à la hausse des seuils de 10%, 15% et 20% du capital et 10% et 15% des droits de vote résulte de l'apport à SPD des actions FERMIERE DU CASINO MUNICIPAL DE CANNES détenues par la Société Mobilière François André (SMFA), dans le cadre de la fusion absorption de SMFA par SPD. Il n'a donc pas été procédé à l'acquisition d'actions FERMIERE DU CASINO MUNICIPAL DE CANNES par recours à des fonds propres ou à de l'endettement ;

[1] Détenue à 100% par la famille Desseigne.
[2] Sur la base d'un capital composé de 175 182 actions représentant 297 048 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Détenue à 100% par la famille Desseigne.
[4] Société anonyme détenue à 99,99% par SPD.

- SPD fait partie du groupe « famille Desseigne-Barrière (constitué par la famille Desseigne Barrière, SPD et Socipa) et dont les membres sont présumés agir de concert en vertu de l'article L. 233-10 II du code de commerce, mais n'agit pas de concert avec un tiers ;

- Les membres de la famille Desseigne Barrière détiennent ensemble, directement et indirectement, le contrôle de FERMIERE DU CASINO MUNICIPAL DE CANNES ;

- SPD envisage d'acquérir des actions FERMIERE DU CASINO MUNICIPAL DE CANNES en fonction des conditions et des opportunités de marché ;

- SPD n'envisage pas de modifier la stratégie de FERMIERE DU CASINO MUNICIPAL DE CANNES ni aucune des opérations mentionnées à l'article 223-17 I, 6° du règlement général de l'Autorité des marchés financiers ;

- SPD ne sollicite pas, du fait du franchissement des seuils visés ci-dessus, la nomination d'administrateurs de FERMIERE DU CASINO MUNICIPAL DE CANNES en sus des administrateurs représentant actuellement les membres de la famille Desseigne Barrière ;

- SPD n'est partie à aucun des accords et/ou instruments financiers listés aux 4° et 4° bis du I de l'article 233-9 du code de commerce ;

- SPD n'a conclu aucun accord de cession temporaire ayant pour objet les actions et/ou les droits de vote de FERMIERE DU CASINO MUNICIPAL DE CANNES. »
